

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS



Déclaration de Maladie

M22- 0041723

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2289 Société : A38152  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : DAHER Mustapha  
 Date de naissance : 20.25.1953  
 Adresse : Rue 2, Imm. 78, RDC n°2 ATTADAMOUN OULFA - CASA  
 Tél. : 06 66 20 73 76 Total des frais engagés : 150 + 788 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17.11.2022  
 Nom et prénom du malade : Daher Mustapha Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : HTA  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Signature de l'adhérent(e) : Daher Le : 21/11/2022

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

## Adresses Mails utiles

- 📧 Réclamation : contact@mupras.com
- 📧 Prise en charge : pec@mupras.com
- 📧 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

**RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 NOV 2022		-	150,-	<i>[Signature]</i>

**DR BOUADIA**  
 Médecin Généraliste  
 1420 N. BOUADIA  
 CASABLANCA  
 Tél: 05 22 91 42 42

**EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>[Signature]</i>	10/11/2022	788,50

**PHARMACIE SAMANAZ**  
 SARAH EL MARI  
 140107 Sidi Braïda Lissasfa  
 Casablanca  
 Tél: Fax: 05 22 65 25 97

**ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

**AUXILIAIRES MEDICAUX**

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

UT.AV : 02 2025 P.P.V. 136 60

LOT N° : FV9288

136,60

UT.AV : 15 2024 P.P.V. 136 60

LOT N° : FE4211

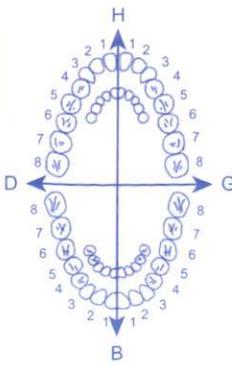
136,60

**SOINS DENTAIRES**

Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
7	ASPEGIC 100MG SACHETS B20	1
8	ASPEGIC 100MG SACHETS B20	1
7	ASPEGIC 100MG SACHETS B20	1
8	ASPEGIC 100MG SACHETS B20	1



**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**



**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]  
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX  
 MONTANT DES SOINS  
 DEBUT EXECUTION  
 D'EXECUTION  
 COEFFICIENT DES TRAVAUX  
 MONTANT DES SOINS  
 DATE DU DEVIS  
 DATE DE L'EXECUTION

142,70

142,70

142,70

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Latifa BOUDAD

الدكتورة لطيفة بوضاض

Médecine Générale  
Diplôme U. en Diabétologie  
Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Casablanca

الطب العام  
دبلوم جامعي في داء السكري  
خريجة كلية الطب العام  
بالدار البيضاء

Casablanca, le : 11 0 NOV 2022 : الدار البيضاء، في :

Daher Moubayha

2x 136,0  
- Ambon 5mg ( 2 boites )

3x 142,0  
- Coversyl 100 ( 3 boites )

4x 21,0  
- Aspirine 100 ( 4 boites )

88,0  
Tamsini  
PHARMACIE SARANAZ  
S.A.P. - A-U  
140 Lot Sidi Moussa Lissasfa  
Casablanca  
Téléphone : 05 22 91 32 44 - 06 66 26 70 60

Dr BOUDAD Latifa  
Médecin Général  
140 Annaim Imm A20 N°3 Oulfa  
CASABLANCA - Tél : 05 22 91 32 44